

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite\\_011-17-chem | Discipline \[?\] ouvrière. Item\[...?\] 2e sem IV 1803, Regnauld SJA | Le temps de travail](#)

## **[...?] 2e sem IV 1803, Regnauld SJA | Le temps de travail**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb011\_f0405

SourceBoite\_011-17-chem | Discipline [?] ouvrière.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).  
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

Arch. Anvers 2510  
16 1803 Le temps de travail  
Reynould J.J.-A

En diminuant leur temps de travail des  
ouvriers ~~se~~ ~~travaillent~~ eux-mêmes, - leurs familles et  
surtout, la valeur de ce qu'ils auraient pu produire :

"Soit-il est ouvrier qui travaille la  
tache en 2 jours que 2 h. de moins de travail  
par jour pendant, en travaillant 1/6<sup>e</sup> au moins  
de celui qu'il peut faire." ~~et~~

si on s'en est 250 j., "il se trouve qu'il a  
travaillé 100 h. par semaine à la fin de son travail  
qui employait 100 F, qui vivent satisfaits à  
de besoins, pourvu des jouissances ou pourvu de  
leçons par la suite de sa vieillesse, les jours de  
104 heures de travail malade."

50.000 ouvrier <sup>à Paris</sup> perdent 100 fr. chacun,

"si on cumule tous les salaires qu'ils auraient  
pu avoir, et que tout anéanti, on est là, on  
le négocie, on en fait, on la circulation, on  
richesse publique, on trouve 1 rente de 5 millions,  
on en fait quelque chose par le moyen d'un prêt."



1549  
Exposé des motifs de la  
loi du 27 septembre An XI.

